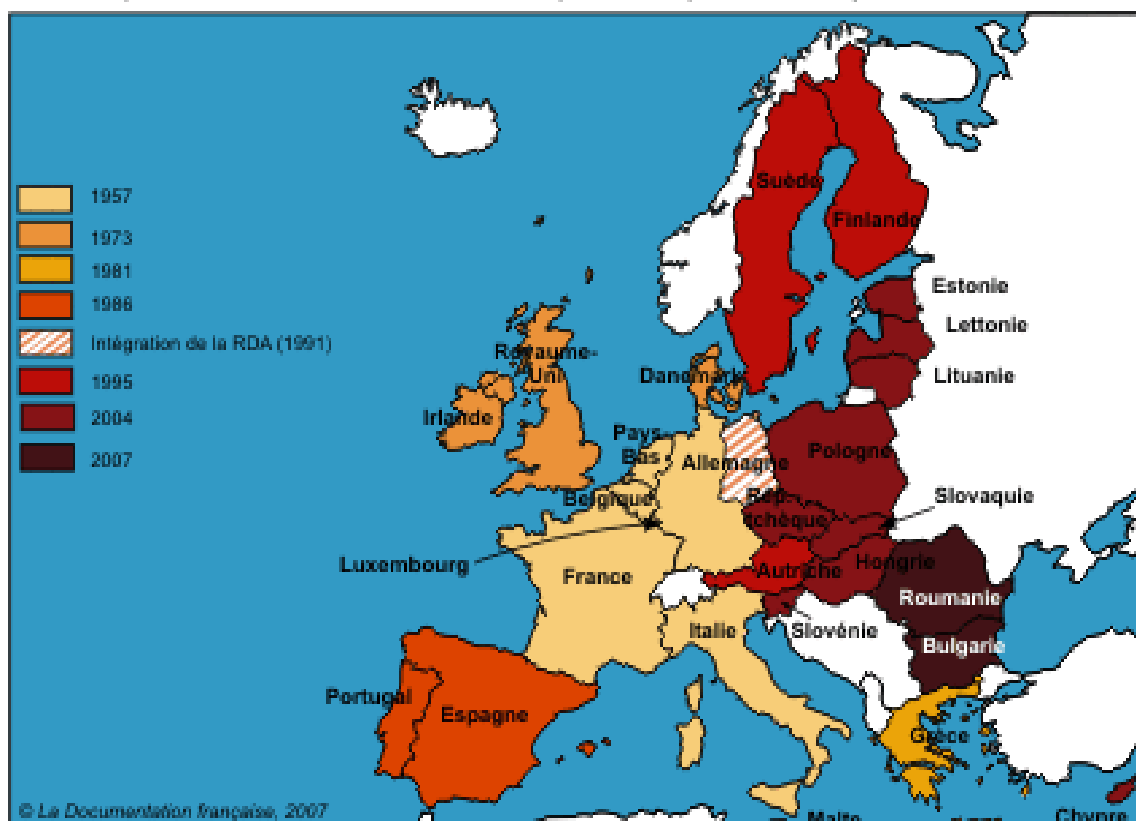


## Question d'histoire et d'instruction civique et morale avec document

En vous appuyant sur l'analyse de la carte ci-dessous, vous présenterez les étapes de la construction européenne depuis 1957 en en soulignant les principales réalisations.

### Les étapes de la construction européenne (1957-2007)



## Corrigé de la question d'histoire et d'instruction civique et morale avec document

### Les étapes de la construction européenne depuis 1957

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, il s'agit pour six états européens (République fédérale d'Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg) de redéfinir des relations autour de valeurs communes dans un espace commun. Ils peuvent être considérés comme les fondateurs de la construction européenne. Pour ce faire, ils mettent en place une première instance, le Conseil de l'Europe dès 1949. Celui-ci adopte en 1955 le premier symbole européen : le drapeau bleu azur comportant en son centre un cercle de douze étoiles d'or. Dans cette démarche, il faut citer les français Jean Monnet et Robert Schumann, l'allemand Konrad Adenauer, l'italien Alcide De Gasperi.

#### **Une construction d'abord économique et financière, reposant sur des valeurs communes : 1957-1972.**

La reconstruction de l'Europe dévastée par la guerre passe aussi par des accords économiques. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) décidée par les Six, en 1951, a constitué une première gestion commune des industries lourdes du charbon et acier. Elle inaugure une suite d'accords qui veulent renforcer la coopération économique et financière et faciliter les échanges. L'étape la plus importante est la signature à Rome des traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) visant un espace économique intégré de libre-échange par la suppression des droits de douane et d'uniformisation des droits de douane sur les produits importés (effectives en 1968) et la mise en place d'une politique agricole commune (PAC, effective en 1962), donnant aux Etats membres un contrôle commun de la production alimentaire. Les prix agricoles sont uniformisés dans l'ensemble de la Communauté, la CEE couvre seule ses besoins alimentaires et s'assure que les agriculteurs ont un revenu décent. D'autre part, la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) est créée en 1957 qui a pour objectif de coordonner la recherche autour de l'énergie nucléaire, afin de diminuer la dépendance énergétique de la CEE.

### **Les nouveaux enjeux de l'élargissement de la Communauté européenne : 1973-1991.**

L'entrée de nouveaux états, après de très longues procédures, au sein de la Communauté à partir de 1973 (Danemark, Royaume-Uni, Irlande), puis en 1981 (Grèce) et en 1986 (Portugal, Espagne) portant à 12 les états-membres, exige une attention particulière à des économies nationales hétérogènes. Les questions du développement régional au sein de l'espace européen et de la stabilité monétaire des états membres trouvent des réponses dans deux accords essentiels : le Fonds européen de développement régional (FEDER 1974) qui facilite le transfert de ressources financières des régions riches vers les régions pauvres et la création du système monétaire européen (SME 1979).

Dans le même temps des besoins de démocratie s'expriment au sein de la Communauté qui retrouve la vocation politique de ses pères fondateurs. Deux décisions y répondent : l'adoption du suffrage universel pour élire le Parlement européen en 1979 (même si celui-ci ne dispose pas d'un pouvoir législatif complet) et la libre circulation des citoyens entre les états-membres à partir de 1995 (accords de Schengen 1985). L'ensemble des mesures prises sont synthétisées dans l'Acte Unique européen de 1986 qui jette les bases d'un fonctionnement renforcé des instances de gouvernance européenne – notamment institutionnelles et monétaire-et de coopération entre les états-membres. L'hymne européen (*Hymne à la Joie* de Beethoven) est adopté de manière définitive la même année. Un programme européen d'échanges d'étudiants « Erasmus » voit le jour dès 1987.

### **L'Union européenne : une intégration renforcée et un élargissement difficiles à mettre en œuvre (1992-2009)**

L'effondrement progressif du bloc soviétique à partir de 1989 crée pour la CEE un nouveau contexte dans les relations intra-européennes. Comment accueillir les européens issus de ce bloc ? Par la signature du traité de Maastricht en 1992, la CEE franchit une étape importante en établissant des règles claires pour sa future monnaie unique, sa politique étrangère et de sécurité, ainsi que le renforcement de la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures (les « trois piliers ») en se préparant à un élargissement considérable. La "Communauté européenne" laisse officiellement la place à "l'Union européenne". De façon significative, dans cette période, l'UE admet en son sein trois états « neutres », mais frontaliers de l'ancien bloc soviétique : l'Autriche, la Finlande et la Suède (1995) prélude à d'autres entrées. Le Marché Unique et ses quatre libertés entre en application en 1993 : la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux. La monnaie unique (l'Euro) est créée en 1999 pour un usage en 2002, mais pour douze états de l'Union seulement. L'élargissement se poursuit par l'adhésion de pays de l'ex-bloc soviétique (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Slovénie) ou non (Chypre, Malte) en 2004 et en 2007 (Bulgarie, Roumanie) portant à 27 le nombre des états-membres. L'élargissement entraîne une profonde réflexion sur un premier projet de « constitution européenne » qui est rejeté par les électeurs de France et des Pays-Bas en 2005. L'essentiel s'en retrouve néanmoins dans le traité de Lisbonne (2007) qualifié de « traité institutionnel » désormais ratifié par chaque état membre, et en vigueur depuis le 1er décembre 2009 -. Le traité redéfinit les compétences de niveau national et de niveau supra national, clarifie les modes de prise de décision au sein du Conseil européen par un système majoritaire. Le Conseil européen est doté d'un président pour deux ans et demi et d'un Haut représentant pour les Affaires étrangères pour la même durée. La représentation des populations des états-membres au sein du parlement est aussi redéfinie de façon plus équilibrée.

Deux processus concomitants sont donc visibles tout au long des différentes étapes de la construction européenne: un processus d'élargissement par l'adhésion de nouveaux pays aux traités et accords qui se succèdent depuis cette date et un processus d'intégration (ou d'approfondissement) par l'adoption de lois et de pratiques communautaires.